Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_43-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation : le 31 mars 2026
Date d'affichage : le 31 mars 2026

Séance du treize avril deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.43

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 13 avril 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL

Présents : Véronique FLAMENT-BJARSTAL – Patrick SCHILLINGER – Marina RENUCCI - Gisèle HENRY – Alain MASSON - Suzanne CHAAR - Laurent GIANNETTI - Simonetta RESTA - Alexandra BRISSARD – Barbara DELON - Pascal GERTRUDE - Laurence LAMAIRE - Emmanuel PAIRE Valérie PEREZ LOPEZ - Rémy PORTES - Pascale POSE - Jérôme RAMUNDO - Claude ROBERT – Mathieu ROYER - Jean-François SCHNEIDER - Eddy SETHIAN - Pierre-Louis MAGNANI – Pascal CEREUIL Sonia LAVAUD

Absents excusés : Laurent CHOUKROUN a donné pouvoir à Patrick SCHILLINGER
Pierrette DENOYELLE a donné pouvoir à Emmanuel PAIRE
Virginie FLEURIEL a donné pouvoir à Simonetta RESTA
Patrick MARECHAL a donné pouvoir à Sonia LAVAUD
Emmanuel BOYER a donné pouvoir à Pascal CEREUIL

Secrétaire de séance : Emmanuel PAIRE

Subventions financières 2026 aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 1614-4, L2311-7 et L 2541-12

CONSIDERANT les demandes formulées par les différentes associations

CONSIDERANT les propositions de la Commission pour l'attribution des subventions municipales au titre de l'année 2026

CONSIDERANT que l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget de la commune

CONSIDERANT que les élus municipaux, membres des bureaux des associations, s'abstiennent de voter cette délibération,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_43-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 4 abstentions (Alexandra BRISSARD - Claude ROBERT - Emannuel PAIRE - Laurence LAMAIRE) et 3 votes contre (Pierre-Louis MAGNANI – Emmanuel BOYER – Pascal CEREUIL)

- DECIDE d'attribuer aux associations les montants déterminés dans le tableau ci-dessous
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces subventions et à verser le montant de ces subventions
- DIT qu'au-delà d'un montant de 1.000 €, le versement de la subvention sera réalisé en 2 fois, la 1ère d'ici fin avril 2026, après le vote du budget primitif 2026 et la 2nde fin septembre 2026

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention attribuée 2026
Association des Sports de Raquettes du Val d'Europe Tennis (ASRVE Tennis)	3 175 €
Amicale du personnel	28 080 €
Amicale des anciens combattants	400 €
GR Val d'Europe	4 000 €
CKS Karaté (remplace marne la vallée karaté)	2 500 €
Atelier de Paix	3 200 €
Des idées et des fleurs	250 €
Ecole de danse de Magny le Hongre	7 500 €
Excellart	4 000 €
FCMH	12 500 €
FNACA Comité Esbly Coupvray	220 €
Judo Club Val d'Europe	8 000 €
Les arts du cirque	1 650 €
Navi Model Club Magny le Hongre	700 €
Phoenix Séniors	4 000 €
Association Club Questions pour un Champion du Val d'Europe	300 €
Rocher d'Escalade du Val d'Europe (REVE)	2 000 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_43-DE

Val d'Europe Badminton	3 700 €
Fraternelle Sportive Val d'Europe (Val d'Europe Esbly - Coupvray Volley Bally)	4 000 €
Val d'Europe Montévrain Athlétisme (VEMA)	2 500 €
Val d'Europe Oxygène	1 700 €
Val d'Europe Montévrain Basket Club (VEMBC)	3 500 €
Vélo club du Val d'Europe	2 100 €
Association musicale Vilcomtoise	200 €
UKE OHANA	480 €
Tennis Coupvray/Chessy Val d'Europe	2 000 €
Move and Movies	1 000 €
Association des Commerçants - La Sauce des Commerçants	6 000 €
TOTAL	**109 655 €**

- DIT que ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2026 compte 65748, et les différentes fonctions et sous fonctions prévues au budget.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
⇒ Madame le trésorier de Chelles
⇒ Remise aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) 3* R.F.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .